



Conseil économique et social

Distr. générale
11 février 2004
Français
Original: anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Quatrième session

Genève, 3-14 mai 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire*

Statut du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts

Note du Secrétariat

Résumé

Le présent rapport rend compte des activités et du statut du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003, en s'attachant aux activités menées en 2003. Il vise à présenter, pour information, un bilan officiel aux gouvernements, aux organisations internationales et aux grands groupes qui ont appuyé les travaux du Forum et de son secrétariat, notamment par leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum.

Les généreuses contributions des pays donateurs au Fonds d'affectation spéciale, qui ont été fort appréciées, ont grandement facilité les travaux du secrétariat du Forum. Sans elles, de nombreuses activités essentielles n'auraient pas pu être entreprises.

Le secrétariat du Forum a mené à bonne fin toutes les activités au titre du sous-programme 9 (« Exploitation écologiquement viable des forêts »), du programme 7 (« Affaires économiques et sociales »), prévues au budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003. De nombreux éléments du budget-programme et d'autres activités essentielles du programme pluriannuel du Forum ont été exécutés grâce à des ressources extrabudgétaires provenant du Fonds d'affectation spéciale.

*E/CN.18/2004/1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–3	3
II. Objectif, réalisations escomptées et indicateurs de succès	4–9	3
III. Utilisation du Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts	10–15	10
IV. Personnel du secrétariat du Forum des Nations Unies pour les forêts	16–17	12
V. Reconnaissance	18	13
VI. Conclusion	19	14

I. Introduction

1. On se souvient que, en vue de poursuivre l'application de l'arrangement international sur les forêts et de disposer d'un cadre cohérent, transparent et participatif pour la mise en oeuvre des politiques choisies, le Conseil économique et social a décidé, dans sa résolution 2000/35, de créer le Forum des Nations Unies sur les forêts en tant qu'organe subsidiaire du Conseil.

2. C'est ainsi qu'a été créé le sous-programme 9 (Exploitation écologiquement viable des forêts) dans le cadre du programme 7 (Affaires économiques et sociales), au titre du budget-programme du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2002-2003. Cela étant, les activités de programme du secrétariat du Forum pour l'exercice biennal 2002-2003 ont été financées à la fois par le budget-programme et par le Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.

3. Le présent rapport rend compte des activités et du statut du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003, en s'attachant aux activités menées en 2003. Il vise à présenter, pour information, un bilan officiel aux gouvernements, aux organisations internationales et aux grands groupes qui ont appuyé les travaux du Forum et de son secrétariat, notamment par leurs contributions au Fonds d'affectation spéciale.

II. Objectif, réalisations escomptées et indicateurs de succès

4. L'objectif du sous-programme consacré à l'exploitation écologiquement viable des forêts était de promouvoir la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, en vue de renforcer l'engagement politique à long terme fondé sur la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, le chapitre 11 d'Action 21 et les résultats des travaux du Groupe intergouvernemental sur les forêts et du Forum intergouvernemental sur les forêts (GIF/FIF), en respectant les instruments internationaux juridiquement contraignants et en les complétant.

5. Dans le cadre de l'exécution du sous-programme, un certain nombre de réalisations étaient escomptées de la part du secrétariat et les critères sur lesquels se fondent les indicateurs de succès ont été clairement définis dans le budget-programme pour l'exercice biennal 2002-2003.

A. Réalisations et indicateurs de succès

6. L'une des réalisations escomptées était le « renforcement de la coopération internationale en matière de mise en valeur et d'exploitation écologiquement viable des forêts entre les États Membres et, en particulier, de la coordination entre le Nord et le Sud et des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, ainsi que la coopération intersectorielle aux niveaux national, régional et international ». Quant à l'indicateur de succès, il s'agissait du nombre d'activités de coordination et de

coopération mises en oeuvre concernant des mesures concertées relatives aux forêts et à la promotion de synergies.

a) Renforcement des politiques forestières et dialogue :

i) À l'échelon international, le Forum a renforcé les politiques forestières et le dialogue grâce aux mesures suivantes :

- Création d'une tribune à l'intention des pays, des grands groupes et des organisations liées aux forêts, afin de leur permettre de se rencontrer et de parvenir à un consensus sur la définition des besoins en matière de gestion durable des forêts, et de concevoir des moyens à cette fin;
- Promotion de la collaboration entre les organisations internationales intéressées à la gestion durable des forêts;
- Promotion d'initiatives conduites par des pays et des organisations, aux fins de la gestion durable des forêts;

ii) À l'échelon national, le Forum a offert aux pays un cadre dans lequel ils peuvent mettre au point leurs propres programmes et stratégies aux fins de la gestion durable des forêts;

b) Facilitation et promotion de la coordination et de la coopération entre d'autres organismes, mécanismes et processus liés aux forêts :

i) Le secrétariat du Forum a établi des liens et des relations de travail importants avec de nombreux organismes, instruments et processus liés aux forêts, dont les organismes membres du Partenariat sur les forêts, qui en compte à l'heure actuelle 14¹;

ii) Le Partenariat sur les forêts a permis de rassembler un certain nombre d'organismes, d'instruments et de processus importants liés aux forêts. Le secrétariat du Forum a activement contribué aux initiatives communes menées par le Partenariat, ainsi qu'à d'autres activités de coopération entre membres du Partenariat, à l'appui de la mise en oeuvre des propositions d'action faites par le GIF/FIF. Les progrès accomplis par le Partenariat sur les forêts dans ses travaux en 2003 sont présentés dans son rapport annuel (Cadre 2004);

iii) Le secrétariat du Forum a établi des liens avec d'autres processus internationaux tels que le Sommet mondial pour le développement durable, les conférences des États parties à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, le Conseil international des bois tropicaux et les organes directeurs des organisations membres du Partenariat;

c) Promotion de modalités de fonctionnement participatives, y compris grâce à la collaboration des grands groupes :

i) Le secrétariat du Forum a activement encouragé la participation des neuf grands groupes présentés au chapitre 23 d'Action 21. Le dialogue multipartite, élément important et habituel des sessions du Forum, a donné lieu à des discussions réelles entre les représentants des pays et les grands groupes. Le secrétariat a examiné les moyens de faciliter l'accréditation des organisations non gouvernementales et de promouvoir une participation équilibrée et représentative des grands groupes aux sessions du Forum;

ii) Le secrétariat du Forum a pris des mesures pour assurer une participation accrue des pays en développement et des pays en transition, en s'appuyant sur la décision prise par le Forum de prendre en charge les frais de voyage des représentants de ces pays, pour leur permettre de participer aux sessions du Forum;

iii) De toute évidence, la participation des parties prenantes aux activités de coordination et de coopération aux fins des programmes et des processus de gestion durable des forêts a bénéficié de la création du Forum en tant qu'arrangement international sur les forêts.

7. Parmi les réalisations escomptées, se trouve la « promotion de l'application des propositions d'action du GIF/FIF, ainsi que d'autres mesures qui pourraient être adoptées ». Les indicateurs de succès afférents étaient l'adoption et l'application du plan d'action, y compris la réalisation des objectifs, le respect des délais et l'application des dispositions financières, et le nombre d'activités nationales, régionales et internationales menées à l'appui des programmes forestiers nationaux et d'autres programmes d'utilisation intégrée des sols.

a) Adoption et application du plan d'action :

i) À sa première session, le Forum a établi et adopté un programme de travail pluriannuel comportant un plan d'action en annexe. L'exécution du plan d'action exigeait notamment : a) la mise en place d'interlocuteurs nationaux; b) une coopération efficace entre les membres du Partenariat sur les forêts, les donateurs bilatéraux et les partenariats entre secteur public et secteur privé; et c) la participation active des parties prenantes;

ii) Plus de la moitié des États membres du Forum ont établi des interlocuteurs nationaux avec lesquels le secrétariat du Forum entretient des relations fructueuses, particulièrement par le truchement du bulletin mensuel du Forum. Comme mentionné ci-dessus, les membres du Partenariat sur les forêts ont mis en place une coopération réelle. Le dialogue multipartite en cours entre les gouvernements et les grands groupes, y compris le secteur privé, atteste la participation active des parties prenantes;

iii) Des partenariats forestiers ont été créés : le Partenariat asiatique pour les forêts, récemment établi, et le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo ont été lancés lors du Sommet mondial pour le développement durable. Les partenariats existants, tels que le Réseau international de forêts modèles, se sont enrichis (lancement d'un centre régional de forêts modèles pour l'Amérique latine et les Caraïbes lors du Sommet). Le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, réseau de gouvernements,

d'organisations, de communautés et de particuliers, a également été créé en 2003. Dans les rapports nationaux facultatifs présentés par les pays aux deuxième et troisième sessions du Forum, on trouve de nombreux exemples de partenariats liés à l'application des propositions d'action du GIF/FIF. Le Partenariat sur les forêts/Cadre a présenté les travaux de ses propres partenariats, notamment le Partenariat mondial pour la restauration des paysages forestiers, au Forum à sa troisième session;

iv) Des activités conduites par des pays et des organisations, et bénéficiant de la participation active du secrétariat du Forum, ont été menées en 2003. Il s'agissait notamment de plantations, du transfert de technologies respectueuses de l'environnement aux fins de la gestion durable des écosystèmes de la mangrove, ainsi que du suivi, de l'évaluation et de l'établissement de rapports;

b) Ressources financières et autres instruments de mise en oeuvre :

i) La prestation de ressources financières, en particulier aux pays en développement et aux pays en transition, était essentielle pour la mise en oeuvre des propositions du GIF/FIF car elle est nécessaire pour renforcer les capacités des institutions et des instruments participant à cette mise en oeuvre;

ii) À la troisième session du Forum, le Groupe spécial d'experts en financement et en transfert de technologies écologiquement rationnelles a été créé. Il s'est réuni du 13 au 17 décembre 2003.

8. Une autre réalisation escomptée est le « renforcement des engagements politiques en faveur de la gestion, de la conservation et de l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts grâce à l'action des ministères concernés, à une concertation axée sur l'action et à l'élaboration de politiques relatives aux forêts ». Les indicateurs de succès ont été définis comme suit : nombre de débats ministériels de haut niveau et, notamment, de réunions de concertation politique entre les ministres et les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat sur les forêts, et formulation de principes directeurs concernant les paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts.

a) Débats ministériels de haut niveau :

i) Un débat ministériel de haut niveau s'est tenu à la deuxième session du Forum sur les forêts. Un compte rendu détaillé figure dans le rapport d'activité du Forum pour 2002;

ii) Dans le cadre du débat ministériel de haut niveau, des concertations ont eu lieu entre les ministres et les chefs de secrétariat des organisations membres du Partenariat sur les forêts. Elles ont porté sur les quatre points essentiels suivants : les forêts et les préoccupations politiques internationales actuelles; la conservation, la protection et l'exploitation des forêts; la coordination intersectorielle aux niveaux national, régional et mondial, notamment la promotion des synergies entre les entités et les organisations s'occupant des forêts; et le financement de la gestion durable des forêts;

iii) Un petit déjeuner ministériel a été organisé au cours de la session de fond du Conseil économique et social, en juillet 2003, au cours duquel le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum a fait un exposé et participé au débat sur les zones forestières et le développement rural. Les échanges entre

les participants ont porté principalement sur les thèmes suivants : risques qui menacent les forêts, les forêts en tant que victimes des conflits, et le rôle des forêts dans la lutte contre la pauvreté;

b) Paramètres à prendre en considération dans l'élaboration d'un cadre juridique pour tous les types de forêts :

Le Groupe spécial d'experts sur l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts a été créé à la troisième session du Forum. Le Groupe serait composé d'experts désignés par les gouvernements des États membres du Forum et dirigé par deux coprésidents : l'un originaire d'un pays en développement, l'autre d'un pays développé. Son mandat a été clairement défini. Il doit tenir sa première réunion du 6 au 17 septembre 2004 à New York. Le secrétariat est chargé des préparatifs de cette réunion.

9. Les réalisations escomptées comprennent « le suivi et l'évaluation des progrès accomplis aux échelons national, régional et international grâce à la présentation de rapports par les gouvernements ainsi que par les organisations, institutions et mécanismes régionaux et internationaux ». L'indicateur de succès est la mise en place d'un mécanisme de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis.

a) Rapports facultatifs des gouvernements :

i) À la fin de 2003, environ 70 pays avaient remis un rapport national facultatif sur la gestion durable des forêts. Les uns ont fait état d'analyses détaillées visant à évaluer les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des propositions d'action du GIF/FIF et à relever les lacunes tandis que les autres ont expliqué en des termes plus généraux comment les propositions sont appliquées dans le cadre de leurs politiques forestières. Dans certains cas, les 16 éléments recensés par le Forum des Nations Unies sur les forêts ont été incorporés, sous forme de directives, dans la stratégie forestière nationale. Dans les rapports facultatifs qu'ils ont présentés à la deuxième et à la troisième session du Forum, 14 pays ont indiqué qu'ils avaient procédé ou étaient en train de procéder à l'évaluation des propositions d'action du GIF/FIF afin de déterminer si celles-ci présentaient un intérêt dans leur contexte national;

ii) Dans 10 rapports nationaux facultatifs présentés à la troisième session du Forum, il apparaissait clairement que des représentants des grands groupes avaient été encouragés à participer à l'établissement des rapports en question, et ce de diverses manières : invitation faite aux représentants des grands groupes de participer aux débats concernant le rapport; courrier adressé aux représentants des grands groupes leur demandant de participer à l'établissement du rapport; invitation à formuler des observations concernant le projet de rapport facultatif. Dans d'autres cas, les pays ont indiqué que leur rapport facultatif s'appuyait sur des documents dont l'élaboration a bénéficié du concours des grands groupes. Certains pays ont fait valoir qu'à l'avenir, ils souhaitaient une plus grande participation des grands groupes à l'établissement des rapports facultatifs nationaux, en particulier si les délais le permettent;

b) Mise en place d'un mécanisme efficace de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports sur les progrès accomplis :

i) À sa troisième session, le Forum a mis en place un groupe d'experts spécial sur les méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports. Celui-ci s'est réuni du 8 au 12 décembre 2003, à Genève, et a formulé des recommandations à l'intention de la quatrième session du Forum;

ii) Il convient de noter que préalablement à la réunion susmentionnée, des initiatives de pays concernant le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans la gestion durable des forêts ont donné lieu à des réunions à Yokohama (Japon) et Viterbe (Italie), au cours desquelles ont été examinés les critères et indicateurs de gestion durable des forêts aux fins de l'établissement de rapports.

B. Réalisations

10. En 2003, le secrétariat du Forum a entrepris des activités aux fins de la gestion durable des forêts, telles que définies dans le budget-programme, grâce à des ressources extrabudgétaires provenant du Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum.

a) Services destinés à des organes intergouvernementaux d'experts :

i) La troisième session du Forum s'est tenue du 26 mai au 6 juin 2003 à Genève, et a donné lieu à un dialogue multipartite;

ii) Avec le concours des organismes membres du Partenariat sur les forêts, le secrétariat du Forum a établi les rapports du Secrétaire général qui devaient être examinés à la session;

iii) Il convient de noter qu'à sa troisième session, le Forum a créé trois groupes spéciaux d'experts comme suit : le groupe chargé des méthodes et mécanismes de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports (qui s'est réuni à Genève du 8 au 12 décembre 2003); le groupe chargé du financement et du transfert de technologies écologiquement rationnelles (qui s'est réuni à Genève du 15 au 19 décembre 2003); et le groupe chargé de l'examen des éléments d'un mandat en vue de l'élaboration d'un cadre juridique concernant tous les types de forêts (qui doit se réunir du 6 au 10 septembre 2004, à New York);

iv) Les documents établis par le secrétariat du Forum, en collaboration avec les organisations membres du Partenariat sur les forêts, à l'intention de la troisième session du Forum et des groupes d'experts spéciaux, peuvent être consultés sur le site Web du Forum à l'adresse suivante : <http://www.un.org/esa/forests/>;

v) Lors de la troisième session du Forum, le secrétariat a organisé de nombreuses manifestations en marge des réunions officielles, compte tenu du temps disponible. Chacune de ces manifestations a suscité un engouement marqué;

b) Autres produits :

i) Le secrétariat du Forum continue de publier et de distribuer chaque mois un bulletin d'information qui est communiqué par courrier électronique aux abonnés – organisations, institutions et individus. Le nombre des abonnés à ce bulletin d'information a considérablement augmenté au cours de l'exercice biennal, atteignant actuellement plus de 2 500. Le bulletin d'information est rediffusé par bon nombre des abonnés sur leurs propres réseaux et affiché sur le site Web mentionné ci-dessus;

ii) Le Portail du partenariat concernant l'établissement de rapports sur les forêts a été lancé sur le Web en avril 2003 pour faciliter l'accès aux rapports nationaux sur les forêts établis à l'intention d'entités internationales dont le Forum des Nations Unies sur les forêts, la Commission du développement durable, la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le PNUE et les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification. Sont aussi affichés sur ce site Web la présentation de ces rapports ainsi que des informations indispensables à leur établissement. Il s'agit, d'une part, d'aider les pays à établir leurs rapports sur les forêts et, d'autre part, d'offrir aux autres parties prenantes une source de données et d'informations sur les forêts facilement accessible à : <<http://www.un.org/esa/forests>>;

iii) En décembre 2002, le Partenariat de collaboration sur les forêts, soucieux de rendre les informations sur les sources existantes de financement international et national plus aisément accessibles, a établi un guide d'information sur le financement de la gestion durable des forêts, qu'il a lancé sur son site Web mondial. Ce guide d'information est une base de données interrogeable qui renseigne sur les sources de financement des activités de gestion durable des forêts. Il fournit des renseignements sur les sources de financement, les politiques de financement et les mécanismes de prestation de services en la matière des donateurs bilatéraux, des organisations internationales, des banques de développement, des entités du secteur privé et d'autres organes pertinents, à l'appui de la gestion durable des forêts dans les pays en développement. Il fournit des renseignements sur les sources de financement (par exemple subventions, prêts et prises de participation) au titre des projets de gestion des forêts ainsi que des bourses de formation. On ose espérer que ce guide d'information permettra de rapporter la demande et l'offre de financements aux programmes de coopération financière. Ce guide d'information est affiché sur le site Web susmentionné;

c) Coopération internationale et coordination et liaison interorganisations

i) Le secrétariat du Forum est membre du Partenariat de collaboration sur les forêts dont il assure les services de réunions, en particulier l'établissement des documents et des rapports des réunions. En 2003, le Partenariat a tenu trois réunions, le plus souvent en marge d'importantes manifestations relatives aux forêts afin que des représentants de ses organisations membres puissent y prendre part;

ii) Le secrétariat du Forum est régulièrement en contact avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et d'autres

organisations et mécanismes liés aux forêts. Le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum ou un membre du personnel a pris part aux conférences des parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ainsi qu'aux réunions du Comité sur les forêts de la FAO, du Congrès mondial sur les forêts, de l'Organisation internationale des bois tropicaux, du Partenariat asiatique sur les forêts, à la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, à la réunion du Groupe spécial d'experts de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des données scientifiques, techniques et technologiques et à plusieurs initiatives de pays à l'appui des ateliers régionaux du Forum, etc.

iii) Le Coordonnateur et chef du secrétariat du Forum a périodiquement tenu, au niveau ministériel, des consultations concernant les forêts avec des représentants de pays en développement tels que l'Indonésie, la Chine, la République du Congo, le Brésil, le Nicaragua, la Colombie, de pays donateurs, d'organismes et d'organisations dont l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), l'Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources (UICN), le Centre de recherche forestière internationale (CIFOR), l'Union internationale des instituts de recherches forestières (IUFRO) et d'autres. Il a prié les ministres et les hauts fonctionnaires de l'Union européenne et de la Commission européenne à Bruxelles, le Département d'État des États-Unis à Washington, ainsi qu'un certain nombre de pays donateurs tels que le Japon, la Nouvelle-Zélande, la France, l'Italie, la Norvège, la Suisse, le Royaume-Uni, entre autres, de continuer de donner un appui au Forum et à ses activités. Ces consultations ont été couronnées de succès dans la mesure où les pays donateurs ont fourni ou envisagent de fournir d'importantes ressources financières au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pour la coopération technique en vue de la gestion durable des forêts.

d) Documents

Le secrétariat du Forum a établi les rapports du Secrétaire général et d'autres documents sur les éléments du programme pour examen à la troisième session du Forum ainsi que pour les deux réunions du groupe spécial d'experts susmentionné. Les organismes membres du Partenariat de collaboration sur les forêts ont contribué à l'établissement des documents et ont joué un rôle de chef de file pour certains éléments du programme.

III. Utilisation du Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts

11. Les ressources extrabudgétaires du Fonds d'affectation spéciale ont permis de financer l'exécution de bon nombre des éléments du budget-programme et d'autres activités clefs du programme de travail pluriannuel du Forum, dont le recrutement de consultants, les frais de voyage des représentants des pays en développement et des pays en transition, les frais de voyage du personnel, l'achat de matériel de bureau et le recrutement de personnel temporaire.

A. Consultants

12. Un certain nombre de consultants ou d'entrepreneurs institutionnels ont été engagés au titre de contrats de louage de services pour :

a) Organiser le dialogue multipartite à la troisième session du Forum ainsi que deux consultations entre le Forum et le dialogue multipartite; préparer la réunion du groupe d'experts; et mettre en place des réseaux et mobiliser l'opinion;

b) Mettre au point une stratégie régionale comportant des activités de recherche et d'analyse concernant les pratiques forestières régionales, les difficultés rencontrées et les enseignements tirés, et prévoir des activités pour faire plus étroitement participer le Forum aux débats sur les problèmes régionaux en la matière et par là-même encourager les engagements régionaux en faveur d'une gestion durable des forêts; suivre et collaborer étroitement avec la quatrième Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, le Partenariat asiatique pour les forêts, le Partenariat pour les forêts du bassin du Congo, la Convention de l'Amérique centrale sur l'environnement et le Traité de coopération de l'Amazone, entre autres initiatives régionales;

c) Faciliter un dialogue ouvert entre les États membres du Forum et les représentants des grands groupes sur les questions de fond de la troisième session du Forum; contribuer à l'établissement du résumé du Président sur le dialogue multipartite lors de la troisième session du Forum;

d) Effectuer des travaux de recherche et d'analyse sur les progrès de la gestion durable des forêts en Afrique et organiser des manifestations parallèles durant la troisième session du Forum;

e) Préparer la réunion du réseau du Partenariat de collaboration sur les forêts et en assurer les services, faciliter la planification et fournir un appui technique aux questions concernant le Partenariat de collaboration sur les forêts lors de la troisième session du Forum;

f) Concevoir et gérer une discussion de groupe sur les aspects économiques des forêts lors de la troisième session du Forum;

g) Traduire en français et en espagnol le mode d'établissement des rapports nationaux volontaires ainsi que le portail du Partenariat de collaboration sur les forêts;

h) Mettre au point une vaste stratégie politique d'action en Afrique concernant le Forum et la promotion de la gestion durable des forêts dans la région;

i) Effectuer les arrangements logistiques – frais de voyage et de subsistance des participants et d'autres personnes en provenance des pays en développement, services de secrétariat et établissement des documents d'information qui seront examinés à cette occasion – en vue de la Conférence internationale sur la subsistance, les forêts et la diversité biologique en milieu rural qui aura lieu à Bonn du 19 au 23 mai;

j) Fournir un appui logistique et technique à l'organisation d'un atelier d'experts sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour la gestion durable des forêts en Amérique latine qui aura lieu du 3 au 5 mars à Managua;

k) Établir des documents d'information technique sur le financement et le transfert de technologies écologiquement rationnelles qui seront examinés par le Groupe d'experts;

l) Établir un document de synthèse assorti d'annexes et de tableaux sur la situation des techniques de gestion durable s'appliquant aux forêts tropicales.

B. Frais de voyage des représentants et des membres du personnel

13. Pour faciliter la participation des représentants des pays en développement aux activités forestières clefs, telles que la Conférence internationale sur la subsistance, les forêts et la diversité biologique en milieu rural (Bonn) et l'Atelier d'experts sur le transfert de technologies écologiquement rationnelles pour la gestion des forêts de mangroves en Amérique latine (Managua), une aide a été accordée au titre des frais de voyage. Les représentants des grands groupes en provenance des pays en développement et des pays en transition ont aussi bénéficié d'une aide pour leur permettre de participer au dialogue multipartite à la troisième session du Forum.

14. Des fonctionnaires du secrétariat ont pris part à de nombreuses manifestations relatives aux forêts, notamment le douzième Congrès forestier mondial, les réunions des conférences des parties à la Convention sur la diversité biologique, à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification et à la Convention des Nations Unies sur les changements climatiques, les initiatives de pays sur le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports, la Conférence de l'OIBT, la Conférence ministérielle sur la protection des forêts, le Comité de la FAO sur les forêts, les réunions de l'Organisation mondiale du commerce et du Fonds mondial pour la nature, du projet de reboisement des espèces autochtones, et les réunions du Forum d'investissement forestier et du Partenariat de collaboration sur les forêts. Les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des membres du personnel détachés à ces réunions ont été également pris en charge.

C. Acquisition de matériel de bureau

15. Pour l'usage des membres du personnel, y compris ceux qui ont été recrutés moyennant un prêt non remboursable en tant que personnel temporaire ou consultant, on a fait l'acquisition de matériel de bureautique tel qu'ordinateurs et périphériques.

D. Personnel temporaire

16. Les ressources extrabudgétaires du Fonds d'affectation spéciale ont permis de recruter du personnel temporaire, dont des administrateurs aux classes P-5 et P-4 et trois membres du personnel d'appui à d'autres classes. Seul un de ces derniers a été recruté pendant toute l'année 2003, les autres ayant été recrutés selon que de besoin tout au long de l'année.

IV. Personnel du secrétariat du Forum

17. À la fin de l'année 2003, le secrétariat comptait 11 postes d'administrateur et 5 postes de personnel d'appui. Le financement de ces postes a été assuré par diverses sources : les postes de Coordonnateur et chef du secrétariat, de trois administrateurs et de deux membres du personnel d'appui ont été imputés sur le budget-programme ordinaire; trois postes d'administrateur ont été financés au moyen de prêts non remboursables; deux postes d'administrateur et trois postes du personnel d'appui ont été imputés sur le Fonds d'affectation spéciale au titre du personnel temporaire et deux postes d'expert associé ont été financés par la Finlande et la Suède.

<i>Postes</i>	<i>Source de financement</i>
D-2	Budget ordinaire
D-1	Prêt non remboursable du PNUE
P-5	Prêt non remboursable de la FAO
P-5	Budget ordinaire
P-5	Fonds d'affectation spéciale, au titre du personnel temporaire
P-4	Budget ordinaire
P-4	Prêt non remboursable de l'OIBT
P-4	Fonds d'affectation spéciale, au titre du personnel temporaire
P-3	Budget ordinaire
P-2	Expert associé financé par la Finlande
P-2	Expert associé financé par la Suède
Deux postes de la catégorie des services généraux	Budget ordinaire
Trois postes de la catégorie des services généraux	Fonds d'affectation spéciale, au titre du personnel temporaire

18. Le personnel d'encadrement détaché de la FAO, du PNUE et de l'OIBT a considérablement facilité la tâche du secrétariat. Les experts associés financés par la Finlande et la Suède ont sensiblement contribué au programme de travail du secrétariat. Manifestement, l'exécution effective de tous les éléments du budget-programme et du programme de travail pluriannuel du Forum n'aurait pas été possible sans le détachement de ces fonctionnaires.

V. Remerciements

19. Il convient de saluer, avec un profond sentiment de reconnaissance, les contributions généreuses que les pays donateurs ont versées au Fonds d'affectation

spéciale à l'appui du Forum. Ces contributions ont considérablement facilité les travaux du secrétariat du Forum. De nombreuses activités clés n'auraient pas été possibles sans ces contributions au Fonds d'affectation spéciale. En 2003, une importante contribution au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum a été reçue de la part des États-Unis – c'est la quatrième d'une série de contributions annuelles importantes. La Finlande a contribué de façon non négligeable au Fonds d'affectation spéciale au titre de la coopération technique pour la gestion durable des forêts, ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale à l'appui du Forum. Depuis 2001, l'Allemagne verse chaque année une contribution substantielle au Fonds d'affectation spéciale. La Suisse a fourni des fonds qui ont permis au personnel du secrétariat d'assurer les services fonctionnels de la troisième session du Forum et il en a été de même pour la quatrième session.

VI. Conclusions

20. Le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts a mené à bien toutes les activités du sous-programme 9 (Gestion durable des forêts), du programme 7 (Affaires économiques et sociales), au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. Bon nombre des éléments du budget-programme et d'autres activités clés du programme pluriannuel du Forum ont été entrepris grâce aux ressources extrabudgétaires prélevées sur le Fonds d'affectation spéciale.

Notes

¹ Centre pour la recherche forestière internationale, Convention sur la diversité biologique, Fonds pour l'environnement mondial, Département des affaires économiques et sociales/secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Centre international pour la recherche en agroforesterie, Organisation internationale des bois tropicaux, Union mondiale pour la conservation de la nature et de ses ressources, Union internationale des institutions de recherche forestière, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Programme des Nations Unies pour le développement, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Banque mondiale.